

POUVOIR D'ACHAT

SALAIRES, INDEMNITÉ DE REPAS ET PRIME TRANSPORT, LA BRANCHE DU RECYCLAGE ET DU RÉEMPLOI RENFORCE SON SOUTIEN AUX SALARIÉS

À l'issue des négociations paritaires du 24 septembre, les partenaires sociaux de la branche des industries et commerces de la récupération ont conclu un accord qui revalorise de **2,3 %** l'ensemble des salaires minima conventionnels à compter du 1^{er} janvier 2027. Le premier niveau de la grille sera ainsi porté à 1 954,36 € brut par mois, soit **87,34 € au-dessus du SMIC mensuel brut** actuellement fixé à 1 867,02 €.

L'accord prévoit également le passage de l'indemnité de repas, dite indemnité de panier, de 6,82 € à **7,40 €** à compter de la même date.

Les partenaires sociaux ont parallèlement négocié un avenant à l'accord du 24 juin 2026 sur la prime exceptionnelle de transport. Initialement prévu jusqu'au 31 octobre, le dispositif est prolongé pour novembre et décembre 2026 afin de répondre à la hausse du coût des carburants, dans l'attente de l'évolution des minima, applicable au 1^{er} janvier 2027. Les entreprises devront donc verser **30 € au titre de chacun de ces deux mois**, ou 60 € en une seule fois au plus tard avec la paie de décembre.

Dans un contexte économique particulièrement contraint pour les salariés comme pour les entreprises, ces mesures traduisent un engagement fort de la branche pour soutenir le pouvoir d'achat, tout en renforçant l'attractivité des métiers du recyclage.

Guillaume Secula, qui succède à Serge Ponton à la présidence de la commission sociale, souligne la volonté de la branche, dans un contexte économique tendu pour les entreprises, de tenir compte des réalités du terrain et des difficultés auxquelles les salariés sont actuellement confrontés :

« Avec François Excoffier, président de FEDERREC, et les membres de la délégation patronale, nous nous félicitons de l'issue de ces négociations. Face à la revalorisation du SMIC et à la hausse du coût des carburants, la branche a su réagir rapidement. Ces avancées témoignent de la capacité des partenaires sociaux et des entreprises à se mobiliser et à apporter, par le dialogue, des réponses concrètes aux enjeux sociaux du secteur. »

Cette dynamique de dialogue se poursuivra en 2027 autour de nouveaux sujets structurants pour les salariés, les entreprises et l'avenir de la branche.

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements annuels.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Anna LESBROS / Hina DE SOULTRAIT - 01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com